

A.H FERMETURES

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 3.000 euros
50 ROUTE DE MONTIVILLIERS
76930 OCTEVILLE-SUR-MER
819 621 319 RCS LE HAVRE

DECISION UNANIME DES ASSOCIES DU 24 SEPTEMBRE 2024

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION (Art. L224-3 Code de Commerce)

Les soussignés :

- Aymeric HAUTOT,
Titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété ;
- Romain ALONSO,
Titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété.

Détenant ensemble de 100 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée A.H FERMETURES désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés et co-gérants de la société A.H FERMETURES, et conformément aux dispositions de l'article L.223-27 du Code de Commerce,

Envisageant la transformation de la Société en société par actions simplifiée et ont décidé, à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L.224-3 du Code de Commerce, **de désigner :**

NORME AUDIT,

9 Avenue Valparc - Bâtiment B, 68440 HABSHEIM,
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mulhouse sous le numéro 791 693 369, **Commissaire aux comptes inscrit,**

en qualité de Commissaire à la transformation chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, dans les conditions prévues à l'article L. 224-3 du Code de commerce et d'établir en outre le rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L. 223-43 du Code de commerce.

Il pourra rendre compte de sa mission dans un seul rapport.

Fait à OCTEVILLE SUR MER

Le 24 septembre 2024